

**Zeitschrift:** Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger  
**Herausgeber:** Organisation des Suisses de l'étranger  
**Band:** 30 (2003)  
**Heft:** 4

**Artikel:** soliswiss : rapport annuel 2002  
**Autor:** Nassar, Elisabeth  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-911879>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.12.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Rapport annuel 2002

L'année 2002 a été marquée par des pertes importantes sur les principaux marchés boursiers. Si un optimisme modéré prévalait encore fin 2001, les scandales liés aux pratiques douteuses de certaines entreprises ont sapé la confiance des investisseurs, entraînant une forte chute des actions durant l'année 2002.

Or durant la décennie précédente, la baisse des taux d'intérêt avait incité les institutions de prévoyance à se lancer sur le marché des actions dans le but de compenser la baisse de leurs autres revenus. Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) publiait mi-décembre 2002 plusieurs rapports sur l'état de santé des institutions de prévoyance et il concluait que si, à fin 2001, «la situation pouvait être qualifiée de tendue, mais pas encore de préoccupante», elle s'était «notablement aggravée en raison de la poursuite de la baisse des cours des actions en 2002».

Soliswiss n'échappe malheureusement pas à cet état de fait: en 2002, ses investissements en actions ont perdu 31% de leur valeur. Malgré de bons résultats dans le secteur des obligations, ces pertes n'ont pas pu être compensées et le résultat global des placements de Soliswiss enregistre en fin d'année une perte globale de CHF 8 Mios. Si l'on y ajoute les intérêts payés sur l'épargne des membres (2.2 Mios) et les frais de

la coopérative (1.2 Mios), la perte de l'exercice est de CHF 11.4 Mios.

Les réserves accumulées les années précédentes dans divers fonds permettent d'absorber cette perte. L'ensemble de ces fonds de réserve, qui totalise encore CHF 10.6 Mios à fin 2002 après l'absorption prévue de la perte, garantit la stabilité financière de Soliswiss.

Dès le début de l'année 2002, le Bureau de Soliswiss a pris une série de mesures pour réduire les risques sur placements et les dépenses courantes. La majorité (75%) des placements a été investie directement auprès de la Confédération afin de supprimer le risque de fluctuation des cours.

Sur le plan des dépenses, le taux d'intérêt sur l'épargne a été réduit à deux reprises: il est passé de 3% en janvier 2002 à 2.75% le 1<sup>er</sup> avril, puis à 2.25% le 1<sup>er</sup> octobre 2002.

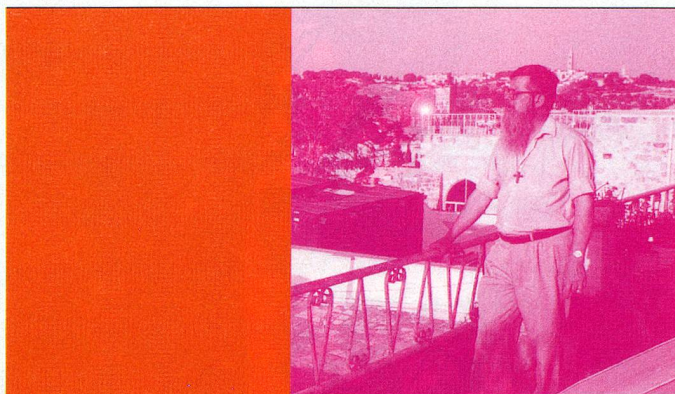
Les nouveaux services offerts aux membres connaissent un succès croissant: en 2002, 254 des 313 adhésions à Soliswiss étaient motivées par la conclusion d'une assurance maladie internationale, d'un contrat de prévoyance ou d'une simple assurance en cas de perte des moyens d'existence pour des raisons politiques. Ces résultats réjouissants confirment le bien-fondé des décisions prises ces dernières années en ce qui concerne la restructuration de l'offre de services Soliswiss: 80% des adhésions à Soliswiss ont été obtenues

l'année dernière grâce à des services qui n'existaient pas encore il y a 5 ans.

Durant l'année écoulée, Soliswiss n'a pas eu à traiter de demandes d'indemnisation. Dans trois cas, le Fonds de secours de

Soliswiss est venu en aide à des membres pour un montant global de CHF 19 000.-.

*Elisabeth Nassar, Directrice*



**«Par chance, j'ai rapidement pu trouver, grâce à Soliswiss, une très bonne couverture maladie, garantie à vie.»**

Daniel Attinger, Jérusalem

**Pour votre:**

**Assurance-maladie**

**Rente de retraite et d'invalidité**

**Epargne**

**Assurance du risque politique**

**Contactez**

**soliswiss:**

Merci de remplir entièrement et en lettres d'imprimerie

Faites-moi parvenir sans engagement la documentation Soliswiss détaillée, en:

- allemand  français  
 italien  anglais  
 espagnol (Certaines brochures ne sont pas disponibles en espagnol. Veuillez indiquer une langue de remplacement.)

Je suis:  membre (No. \_\_\_\_\_)  non-membre

Nom (M./Mme) \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance (JJ/MM/AA) \_\_\_\_\_

Rue \_\_\_\_\_

No postal, Ville \_\_\_\_\_

Pays de résidence \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Fax \_\_\_\_\_

E-Mail \_\_\_\_\_

Merci d'envoyer à:

Soliswiss, Gutenbergstrasse 6, CH-3011 Berne

Tel ++41 31 381 04 94, Fax ++41 31 381 60 28

E-Mail: info@soliswiss.ch, Internet: www.soliswiss.ch

## Invitation à l'Assemblée Générale 2003

L'assemblée Générale de Soliswiss aura lieu dans le cadre du Congrès des Suisses de l'étranger le 30 août 2003 à 12:15 h à l'Hôtel Royal à Crans Montana.

Le lunch sera offert. Les membres de Soliswiss peuvent commander la documentation relative à l'Assemblée Générale auprès de Soliswiss et sont priés de s'inscrire pour le repas.